



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020-2021

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DE LA DYPAMAK.....	3
Mode de fonctionnement.....	4
L'Assemblée Générale.....	5
Le Bureau Exécutif.....	5
La Coordination.....	5
Equipe dirigeante.....	5
NOS ACTIONS SUR LE TERRAIN	6
SANTÉ.....	6
Projet lutte contre le covid19 dans la commune de Makenene.....	6
DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES POPULATIONS	6
Projet « plaidoyer pour le respect des droits des populations riveraines autour de la carrière de pierres de Makenene ».....	6
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	9
Projet « mobilisation des jeunes scolarisés et non scolarisés pour la protection des forêts et de l'environnement dans l'arrondissement de Makenene ».....	9
COMPTE ANNUEL.....	10
PARTENAIRES	11

PRÉSENTATION DE LA DYPAMAK

Association sans but lucratif (ASBL), créée en 2012 et légalisée en 2013, DYPAMAK s'inscrit dans une logique sociale d'aide au développement par l'accompagnement des populations pour la réussite de leurs projets et la contribution à l'amélioration de leur bien-être, dans un souci de pérennité. Les actions de DYPAMAK privilégient le long terme.

La force de DYPAMAK repose sur une étroite collaboration avec les différents acteurs issus du territoire national, ainsi que sur un réseau de soutien large et diversifié. La DYPAMAK se déploie dans quatre secteurs d'activités (éducation, santé, gestion des ressources naturelles et défenses des intérêts des populations) qui répondent au mieux à la situation précaire des populations et plus particulièrement de celle des enfants, jeunes et femmes.

La DYPAMAK s'appuie sur des partenariats avec des structures implantées sur le plan national et international, en lien avec ses domaines d'intervention.

PROJET ASSOCIATIF

La DYPAMAK est une association sans but lucratif qui a pour but de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Vision

Un monde juste, équitable et solidaire où toutes les couches sociales participent au développement durable.

Missions

Appuyer et accompagner les populations et couches vulnérables en vue de leur autopromotion et la défense de leurs droits.

Accompagner les collectivités territoriales décentralisées et les pouvoirs publics dans l'exécution de leurs fonctions régaliennes et l'atteinte des objectifs de développement.

Dypamak travaille dans quatre domaines d'action : éducation, santé, gestion des ressources naturelles et défense des intérêts des populations.

En s'inscrivant dans la durée notre action contribue à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Valeurs

La solidarité est la valeur fondatrice de notre association. Dypamak est un espace d'échanges, de fédération d'énergies, de compétences et d'engagement de chacun. Nous mettons tout en œuvre pour combattre l'injustice et le mal être qui frappent les populations en permettant la mise en place d'actions de terrain pertinentes et inscrites dans la durée. Chaque action de terrain entreprise est fondée sur l'écoute des besoins des populations. A notre sens, le respect de la culture et de l'environnement des communautés est une valeur fondamentale. Notre réseau de solidarité est avant tout à visage humain, entre des personnes qui se connaissent, qui sont en lien et ont quelque chose en commun

Objectifs

- ❖ Renforcer le leadership et le volontariat jeune ;
- ❖ Encadrer le développement des initiatives entrepreneuriales ;
- ❖ Sécuriser les droits des couches vulnérables ;
- ❖ Faciliter les bonnes pratiques agropastorales respectueuses de l'environnement ;
- ❖ Promouvoir et encourager l'éducation des enfants et des jeunes ;
- ❖ Promouvoir et faciliter la bonne santé des populations.

Mode de fonctionnement

La DYPAMAK est une association de droit camerounais à but non lucratif, laïque et apolitique. Ses textes lui confèrent trois instances: l'Assemblée Générale, le Bureau Exécutif et la Coordination

L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de la DYPAMAK actifs régulièrement inscrits et s'étant acquittés de leurs obligations. Elle est l'organe suprême des décisions et de l'orientation de la politique générale de la DYPAMAK. Elle se prononce en dernier ressort sur toutes les questions concernant la vie de l'association. Elle se réunit chaque semestre soit deux fois l'an.

Le Bureau Exécutif

Le Bureau Exécutif est l'organe d'orientation, de suivi et de contrôle de l'action de la DYPAMAK. Il est constitué des membres élus à un scrutin de liste. Il prépare le plan d'action et le budget de l'association. Il comprend:

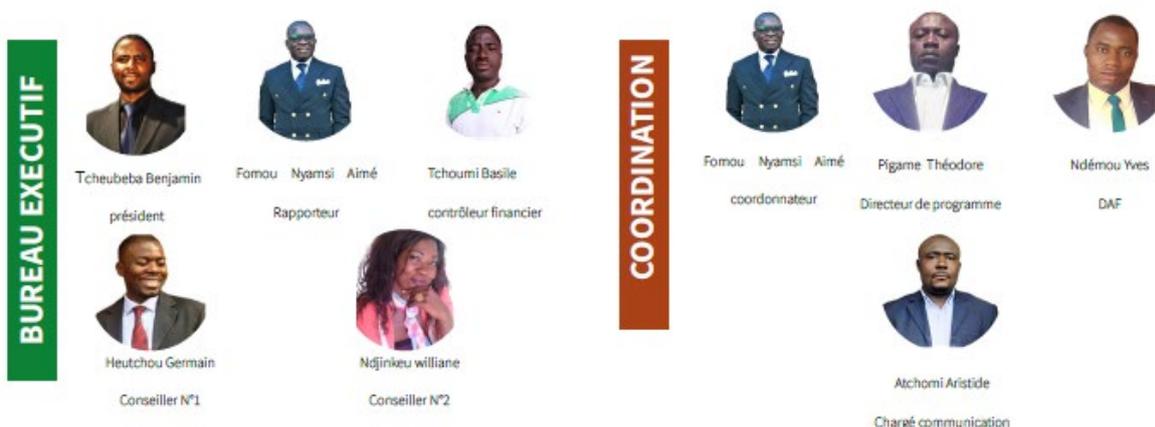
Un Président ; un vice- président ; un rapporteur qui assure la Coordination de l'organisation ; un contrôleur financier ; trois conseillers.

La Coordination

La Coordination est l'organe opérationnel de la DYPAMAK. Elle est placée sous l'autorité de l'Assemblée Générale. Elle est composée de quatre personnels et a à sa tête un Coordonnateur assisté d'un Directeur Administratif et financier, un Directeur des Programmes et un Communicateur. Selon les besoins de l'association la coordination peut - être élargie à de nouvelles compétences.

Equipe dirigeante

EQUIPE ET GOUVERNANCE



NOS ACTIONS SUR LE TERRAIN

Restant fidèles et mobilisés autour de nos objectifs, nos actions au cours de l'année 2020-2021 ont porté sur la santé, la protection de l'environnement et la défense des intérêts des populations; ce malgré le contexte marqué par la pandémie à covid19 qui a eu un grand impact sur nos activités.

SANTÉ

Projet lutte contre le covid19 dans la commune de Makenene

Nul doute que, la santé occupe une place prépondérante dans la vie quotidienne des populations. 2020 a été marquée par la pandémie à covid19 qui a fait de nombreux décès au sein des populations. Afin de permettre aux populations de Makénééné de se protéger contre cette pandémie, nous avons entrepris d'appuyer les efforts du gouvernement, et de renforcer les actions du maire de la mairie de Makénééné sur le terrain. C'est ainsi qu'avec le soutien de l'Ong Patcha Foundation nous avons doté deux centres de santé à savoir le centre de santé catholique de Makénééné et UEBC des matériels de protection et de sensibilisation

Chaque centre a reçu un bidon robinet d'une capacité de 30 litres et du savon pour le lavage des mains, 52 masques de protection et des posters pour renforcer la sensibilisation

DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES POPULATIONS

Projet « plaidoyer pour le respect des droits des populations riveraines autour de la carrière de pierres de Makenene »

Garantir et renforcer les capacités des populations dans la défense de leurs droits, est un aspect important dans la consolidation de la paix sociale et la prise en compte de leurs intérêts dans la réalisation des projets dans la commune de Makénééné. Nous avons mis en œuvre un projet portant sur le plaidoyer en janvier 2021 dont l'objectif était de sensibiliser, former et défendre les intérêts des populations dans le cadre du projet d'exploitation de la carrière de pierres de Makénééné par l'entreprise chinoise SYNOHYDRO CORPORATION LIMITED

La carrière de pierres de Makénééné a été sollicitée par l'entreprise chinoise SINOHYDRO en vue de s'approvisionner en granulats pour la réfection du tronçon Kalong-Tonga (nationale n°4) qui relie Yaoundé- Bafoussam. Après plus de deux ans d'exploitation de ladite carrière de pierre par l'entreprise chinoise, plusieurs problèmes se sont posés sur le plan environnemental et social.

Afin de mobiliser les populations pour dénoncer et défendre leurs droits dans le cadre de l'exploitation de ladite carrière et d'engager des actions auprès de l'entreprise et des administrations en vue de la réparation des dommages causés sur l'environnement et les populations riveraines de la carrière de pierre de Makénééné. Des actions suivantes ont été réalisées

- ✓ **La réalisation de la revue environnementale et sociale de la carrière de pierre de Makénééné**

Un consultant a été mobilisé pour réaliser cette étude. L'Etude a ressorti les dégâts environnementaux causés par l'exploitation de la carrière de pierre de Makénééné, les violations des droits des communautés riveraines par l'entreprise SINOHYDRO et le niveau de mise en œuvre du Plan de Gestion environnemental et social.

- ✓ **Production et diffusion d'une briefing note sur les impacts environnementaux et sociaux de l'exploitation de la carrière de pierre de Makénééné**

Le rapport de revue environnementale et sociale de la carrière de pierre de Makénééné a été exploité pour produire la briefing note intitulé « **Kalong-Tonga, la route de la misère : SINOHYDRO viole les droits des populations riveraines de la carrière de pierre de Makénééné et détruit l'environnement** »

- ✓ **Sensibilisation des jeunes riverains de la carrière de pierre de Makénééné sur les mesures environnementales et sociales prévues dans le Plan de Gestion Environnementale et sociale du projet.**

Nous avons mené des réunions de sensibilisation avec les artisans miniers expulsés de la carrière de pierre par SINOHYDRO et les jeunes riverains victimes des dégâts causés par l'exploitation de la carrière de pierre sur leurs droits et les mesures prévus dans le Plan de gestion environnementale et sociale de l'exploitation de la carrière de pierre. Cette

sensibilisation a abouti à une manifestation des jeunes riverains en février 2021 par l'érection d'un barrage sur la route conduisant à la carrière de pierres.

✓ **Organisation d'une campagne médiatique sur les impacts environnementaux et sociaux de l'exploitation de la carrière de pierre de Makéné**

Nous avons soutenu les descentes des journalistes sur le terrain et la publication des articles et reportages dans les journaux, la télé et la radio sur le sujet. A travers les plateformes numériques de l'association nous avons également produit et relayé les informations sur le sujet. Pour renforcer l'implication d'un grand nombre d'acteurs, une pétition en ligne a été lancée pour réclamer le respect des droits des populations riveraines de la carrière et la restauration de l'environnement dégradé par l'exploitation.

✓ **Conduite d'un plaidoyer auprès des administrations**

Au vu des conclusions des études conduites sur le sujet, nous avons rédigé les plaintes et déposé auprès de plusieurs administrations 5 (MINEPDED, MINFOF, MINTP, MINMIDT, Cellule BAD MINFI, MINAT) et de SINOHYDRO et Mission de Contrôle de la réhabilitation de la route Kalon-Tonga. Les plaintes ont déclenché une mission du Ministère des travaux publics composée de la responsable de la cellule BAD et du Chef Cellule Juridique du MINTP et du ministère de l'environnement.

Ladite mission a permis une rencontre en juin 2021 avec les autorités et les populations. Après cette rencontre le ministre des travaux publics a prescrit un certain nombre de résolutions que l'entreprise Sinohydro et d'autres parties prenantes devraient mettre en œuvre. Le suivi de la mise en œuvre de ces prescriptions constitue la deuxième phase de notre projet qui est en cours. Ce projet a bénéficié de l'appui financier de **GLOBAL GREENGRANTS FUND**

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Projet « mobilisation des jeunes scolarisés et non scolarisés pour la protection des forêts et de l'environnement dans l'arrondissement de Makenene »

La crise climatique et ses corollaires, L'agressivité de l'homme sur la nature ou l'environnement crée plus de dommages que de bénéfices compromettant ainsi la disponibilité des espaces et ressources pour des générations futures.

C'est ainsi qu'à l'observation et selon les études (étude référence mars 2021) en moins de 10 ans, l'arrondissement de Makénéne a connu une forte déforestation, et 98 % des populations affirment que cela est due à l'expansion urbaine (0.5%), l'exploitation anarchique des forêts (82%), aux feux de brousse (15%), l'utilisation des pesticides (1.5%) et à l'intensification de l'agriculture (1%) notamment avec la culture du cacao dont la localité est un grand bassin de production. Alors que la forêt régresse fortement, la pression continue d'être toujours aussi forte surtout ces trois dernières années avec l'afflux des déplacés de la crise anglophone. Malgré ces constats, on note une faible prise de conscience des populations sur le phénomène alors que quelques conséquences deviennent de plus en plus visibles, augmentation de la température, rareté du bois de chauffe, changement climatique etc

Dans l'optique d'éveiller les consciences des jeunes scolarisés et non scolarisés sur les problématiques de protection de l'environnement et de changement climatique, une proposition de projet intitulé «**Mobilisation des jeunes scolarisés et non scolarisés pour la protection des forêts et de l'environnement dans l'arrondissement de Makénéne** » a été soumis et retenu suite à l'Appel à Manifestation d'intérêt lancé par le Programme Forêt Environnement de la GIZ.

Objectif :

Accroître les connaissances et promouvoir les bonnes pratiques chez les jeunes scolarisés et non scolarisés de l'arrondissement de Makénéne sur la préservation des forêts et de l'environnement.

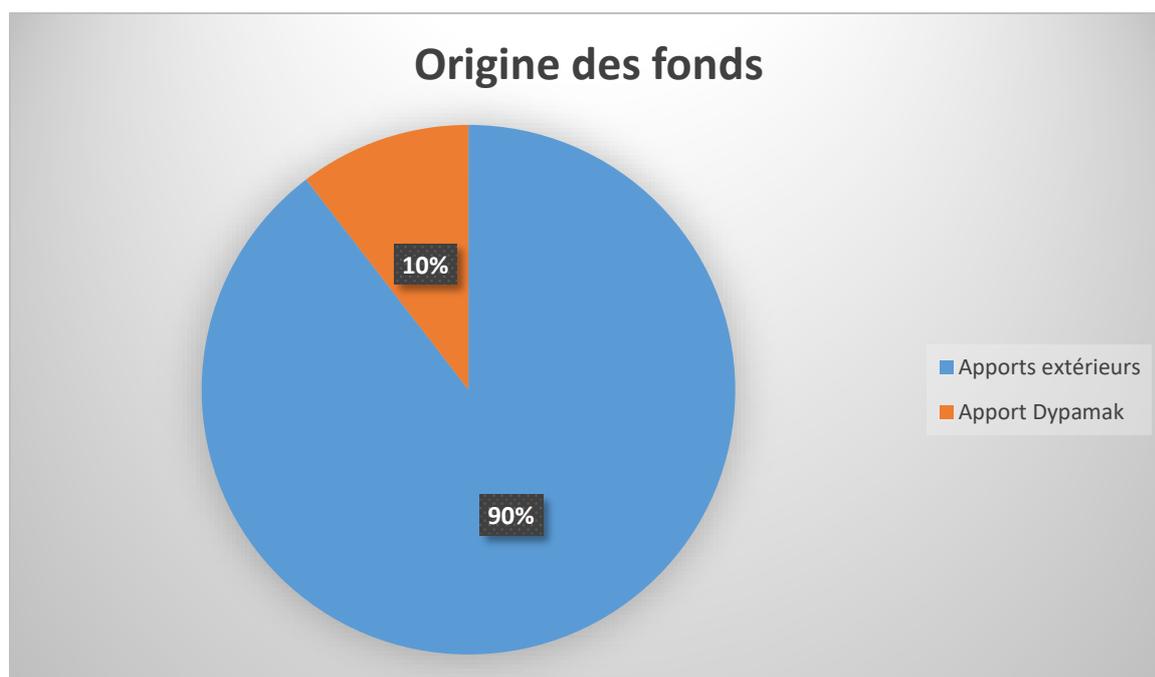
Résultats

Résultat 1 : 2000 jeunes scolarisés et non scolarisés de l'arrondissement de Makénéne ont une meilleure compréhension des causes de la destruction de l'environnement et des bonnes pratiques de protection.

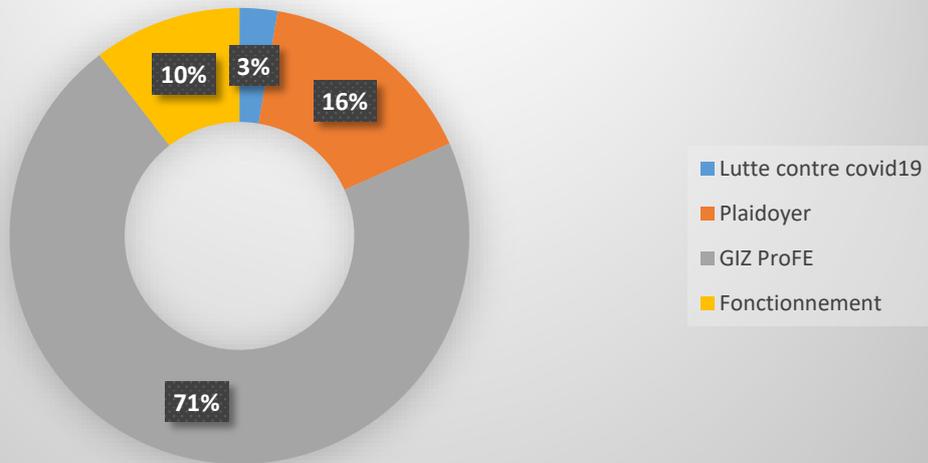
Ce projet débutait en novembre 2021 est toujours en cours de réalisation et bénéficie de l'appui financier de la coopération allemande à travers le programme GIZ ProFe

COMPTE ANNUEL

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021					
CHARGES			PRODUITS		
N° DE COMPTES	LIBELLES	MONTANTS	N° DE COMPTES	LIBELLÉS	MONTANTS
	Activités d'exploitation			Produits d'exploitation	
60551	ACHAT PETIT MATERIEL	155 000		SUBVENTIONS ORGANISMES INTERNATIONAUX	12 389 400
60520	ELECTRICITE	30 000		SUBVENTIONS DES TIERS	1 440 000
60571	PRESTATIONS DE SERVICE	3 630 000			-
63710	VALORISATION DES BENEVOLES	1 000 000			-
63283	DIVERS FRAIS	9 014 400			-
					-
	TOTAL GÉNÉRAL	13 829 400		TOTAL GENERAL	13 829 400



Utilisation des fonds



PARTENAIRES

Ils nous ont accompagnés

